

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAILLAC

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un et le neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 31/03/2021, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes rue de la Poste, salle permettant la distanciation physique et les précautions sanitaires qui s'imposent en période de crise sanitaire, sous la présidence de Mr MOREAUX Mathieu, Maire.

PRESENTS : M. MOREAUX Mathieu, Mme SOULAS Corinne, M. CALARD Stéphane, Mme PONCEAU Brigitte, M. DUBUS Anthony, M. BAILLARGEAT Arnaud, Mme BARRITAUD Elise, Mme BIZET Marianne, Mme BIMBAUD Isabelle, Mme KENNEL Laura, M. ROSTAN Amaury. Mme GARCIA Martine ; M. BEUZEBOC Vincent.

ABSENT EXCUSE : M. CLIDIÈRE Charly.

Mme BARRITAUD Elise a été désignée secrétaire.

Séance du : 09/04/2021 Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Pouvoirs : /

- Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal DECIDE

- Vente du bâtiment de l'ancienne laverie et de l'appartement au 6 rue du Bourg à M. HORTON 25 000 €.

- Tarif de vente des terrains constructibles Lotissement de Champvue, 3 lots, au prix du 10 €/m².

- Création d'un poste d'Agent de Maîtrise à partir de juin 2021.

- Annulation de 1 réservation au camping municipal à cause du COVID : remboursement de la somme versée

- Classe découverte 2021 pour les classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire Léon Paul Fargue de Chaillac - visite le site de Montignac-Lascaux pour 30 enfants. Coût total de 8 700€. Subvention du voyage par la CDC à 25%, participation des familles à 25 % et de la commune de CHAILLAC à 50 % soit 145€/ENFANT

-Convention d'adhésion au service de paiement en ligne PAYFIP acceptée

- Mise en place de l'itinéraire de la Route Européenne d'Artagnan et propositions de tracé sur la commune de Chaillac dans le cadre du projet initié par la Région Centre Val de Loire et du Comité d'Equitation pour l'élaboration de la Route équestre européenne d'Artagnan, l'Agence d'Attractivité de l'Indre et le Comité Départemental d'Equitation de l'Indre 3

- Approuve le retrait de la commune de Chaillac du Syndicat Mixte du Pays VCVA ; Le Maire rappelle également le projet politique à moyen terme du Parc Naturel Régional de la Brenne qui est de redéfinir ses limites géographiques à l'échelle de la circonscription du Blanc en englobant la Communauté de Communes Cœur de Brenne, la communauté de communes Brenne-Val de Creuse et la communauté de Communes Marche Occitane-Val d'Anglin.

- Remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus par le biais de l'ASP

-Projet de travaux de rénovation du réseau d'assainissement collectif, schéma directeur réseau pluvial (BP) et assainissement – Assistance de maîtrise d'œuvre. Le CM décide de retenir le bureau d'études DUPUET FRANK ASSOCIES pour une mission d'assistance conseil pour un montant de 8 800,00 euros Hors Taxes soit 10 560,00 euros Toutes Taxes Comprises. Ensuite un programme de travaux pourra être réalisé.

-Assistance à maîtrise d'œuvre-projet pour l'aménagement du lac de la Rochegaudon et du réaménagement des sites du camping

- Ouverture de la boucherie au 1^{er} juillet 2021 par la SARL LACOUR-RONGERE ; le CM fixe le prix du loyer du local commercial à 350 euros mensuel.

-Vote des taux des taxes locales

la taxe d'habitation est désormais supprimée pour les communes et la commune de Chaillac, percevra, au titre de l'année 2021, la totalité de la taxe foncière sur les propriétés bâties (ancienne part départementale + part communale) **sans en augmenter le taux**. Le CM **VOTE** les taux des deux taxes pour l'exercice 2021

Taxe foncière (bâti) 32.21 % (part communale à 16 % + part départementale à 16.21 %)

Taxe foncière (non bâti) 31.50 %

- Décide de provisionner au budget principal des créances douteuses à hauteur de 15%

-Approbation des Comptes Administratifs 2020 et COMPTE DE GESTION 2020 (budgets : principal, assainissement, CCAS, 3 lotissements LA GARE – LA CROIX DU CHENE – CHAMPRUE)

-Affectation des résultats (budgets : principal et assainissement)

-Vote des subventions aux associations locales 2021 en maintien de celles de 2020, sur dépôt de dossier et réalisation de manifestations ou activités dans l'année 2021.

Augmentation de la subvention Familles Rurales de Chaillac puisqu'à compter de septembre 2021, l'association assurera une aide sur le temps périscolaire.

Ainsi que la subvention à l'association RELAIS pour une réévaluation à 300€ selon leur demande.

- Vote des budgets 2021

. Budget Principal : 1 557 987, 89€ en section de fonctionnement et 1 338 391,07€ en section d'investissement

. Budget assainissement : 14 052, 97€ en section de fonctionnement et 80 465, 54€ en section d'investissement.

. Budget LOTISSEMENT LA CROIX DU CHENE : Section de Fonctionnement et Investissement 21 000 €

. Budget LOTISSEMENT DE LA GARE : 167 293.30 € en section de fonctionnement et 162 069.39 € en section d'investissement.

. Budget LOTISSEMENT Champrue : 31 179.70 € en section de fonctionnement et 26 090 € en section d'investissement.

- Vote des tarifs 2022 / Maintien des tarifs 2021

- Approbation des nouveaux statuts de la CDC MOVA et Approuve la Prise de compétences de l'organisation de la mobilité par la CDC MOVA

- Convention de servitudes avec ENEDIS

ENEDIS entend entreprendre des travaux sur des parcelles de la commune de Chaillac afin de transporter l'électricité produite par le futur parc éolien de la Commune de Tilly.

Le Maire précise que ces travaux sont entièrement pris en charge par la société ENEDIS. Une indemnité forfaitaire sera versée par ENEDIS en compensation des préjudices spéciaux de toute nature résultant de la présence de la ligne électrique.

Le Maire rappelle le projet de PLUi et l'importance de définir sur le territoire de la CDC MOVA les orientations et les implantations de projets éoliens, photovoltaïques ou autres. Il faut également une cohérence entre les communes de la CDC MOVA pour définir un projet commun sur ce même territoire.

Monsieur le Maire propose d'attendre ce PLUi pour se prononcer.

Après débat, les conseillers procèdent au vote pour se prononcer sur la signature de la convention de servitudes avec ENEDIS et ainsi décider d'accepter le passage des câbles qui relie la commune de Tilly au poste d'alimentation en empruntant les chemins de la commune de Chaillac, sans attendre le PLUi.

3 Votes POUR la signature de la convention de servitude avec ENEDIS,

7 Votes CONTRE la signature de la convention de servitude dans l'attente du PLUi,

et 3 VOTES PAR ABSTENTION

- Convention SDEI-Assistance énergétique : la commune de Chaillac adhère au service Conseil en Energie Partagée

Un bilan énergétique par assistance de maîtrise d'œuvre est proposé à la commune de Chaillac à 0,94€/an/habitants sur la base de 1089 habitants (référence population DGF 2021)+ un abonnement annuel de 50€,

Questions diverses :

Pour information

La Commune de Chaillac a postulé auprès de l'Université de Nancy afin d'accueillir un stagiaire pour travailler au musée durant les mois d'été. Une gratification de 3€/h soit environ 400 à 500€ par mois.

.Mme Karine Vénard, adjointe technique, a demandé son intégration à BLANCHE de FONTARCE au 1^{er} juillet 2021.

. Le Maire propose de recourir à des emplois aidés CAE dans le cadre de Parcours Emploi Compétences pour assurer des missions de maintenance des bâtiments et des espaces verts. Emplois ouverts aux Jeunes et Tout public.

.Madame Brigitte PONCEAU précise que d'ici les mois de mai-juin, la déchetterie du Rasimier sera ouverte 5 jours/semaine, en principe Lundi Mardi Mercredi Jeudi et Samedi. PAS LE VENDREDI.

La séance est levée à 00h00.
